Extrait du Site de l'Association Adéquations

http://www.adequations.org/spip.php?article2518

Depuis quand les violences au travail envers les femmes sont inscrites dans les missions des salariés ?

- Campagnes & plaidoyers -Date de mise en ligne : mardi 1er mai 2018

Site de l'Association Adéquations

Dix associations, dont Adéquations et deux syndicats interpellent le gouvernement sur la question du harcèlement et des violences au travail, dans cette tribune.

Six mois après le mouvement #Metoo et la libération de la parole sur le harcèlement et les violences subies par les femmes, ce 1er mai doit résonner différemment. Journée internationale du travail dans de nombreux pays, cette journée historique de revendications doit, cette année tout particulièrement, faire entendre la voix des femmes.

Les violences et le harcèlement au travail font malheureusement partie du quotidien de nombreuses personnes, dont une majorité de femmes. Au-delà des frontières, quel que soit le secteur d'activité, il est temps de prendre la mesure de l'ampleur du phénomène. En Europe, 40 à 50 % des femmes ont subi une forme de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. En Inde, 70% des travailleuses victimes de harcèlement sexuel n'osent pas le dénoncer. A l'heure actuelle plus d'un pays sur trois n'a pas de loi pour interdire le harcèlement sexuel au travail, ce qui représente des millions de personnes qui n'ont aucun moyen de recours face au harcèlement au travail. Quant aux pays ayant déjà une législation en place, l'indifférence et l'impunité sont trop souvent dans la norme. Pour l'instant, il n'existe aucune législation internationale pour prévenir, condamner et lutter contre ces abus et le tabou qui les entoure. Ce vide juridique constitue un enjeu de droits humains et doit être comblé au plus vite.

Le risque de subir ces violences est plus élevé parmi certaines catégories de travailleurs et de travailleuses précaires comme les travailleuses domestiques, ou les ouvrières des usines textiles. En Amérique latine, de nombreuses travailleuses domestiques sont abusées sexuellement dans le secret du domicile de leur employeur.se. Ces cas sont loin d'être des exceptions, ils ne doivent pas rester impunis. Il est primordial que les gouvernements se mobilisent pour lutter efficacement contre ces violences. La France et les 161 autres pays ne l'ayant pas encore fait, doivent ratifier au plus vite la convention 189 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour protéger les travailleurs et les travailleuses domestiques.

Mais ce n'est qu'une première étape. Nous avons une vraie opportunité de pouvoir changer les choses : le 28 mai prochain, au siège de l'OIT à Genève, gouvernements, entreprises et syndicats se réuniront pour décider de la nécessité d'adopter ou pas une convention internationale contre les violences et le harcèlement au travail. Cette convention permettrait de garantir une protection accrue des travailleurs et travailleuses du monde entier, quels que soient leurs conditions de travail ou leur secteur d'activité et d'apporter une réponse uniforme à ces abus et de les condamner. Nous appelons la France à soutenir pleinement l'adoption de cette nouvelle convention et à user de son pouvoir diplomatique auprès d'autres États afin qu'ils se mobilisent également.

Le gouvernement a déclaré l'égalité femmes-hommes comme la grande cause nationale du quinquennat. Le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères entend mener une diplomatie féministe. Il est temps de concrétiser ces engagements en actes, nous attendons donc un soutien actif de la France en faveur de la lutte contre les violences et le harcèlement au travail sur son territoire et au-delà. Les prochaines grandes échéances internationales, notamment les G7 sous présidence canadienne en 2018 et française en 2019, constituent de réelles opportunités pour la communauté internationale de répondre aux mobilisations citoyennes dénonçant violences et harcèlement et de leur fournir une réponse appropriée.

En cette journée internationale du travail, nous comptons sur une mobilisation globale de l'ensemble du monde du travail, syndicats et entreprises, et sur les gouvernements pour agir vite en montrant un large soutien à cette future convention, pour que pour toutes et tous, au boulot ce soit violence zéro !

Depuis quand les violences au travail envers les femmes sont inscrites dans les missions des salariés

Signataires

Birthe Pedersen - Présidente d'ActionAid France - Peuples Solidaires, Yveline Nicolas - Coordinatrice d'Adéquations, Philippe Lévêque - Directeur général de CARE France, Patricia Blancard - Secrétaire nationale de la CFDT Cadres, Sophie BINET - Dirigeante de la CGT en charge de l'égalité F/H, Aurélie Gal-Régniez - Directrice exécutive d'Équilibres & Populations, Sabine Salmon - Présidente nationale de Femmes solidaires, Jocelyne Gendrin-Guinebault - Co-Présidente de Genre en Action, Gilles Finchelstein - Directeur général de la Fondation Jean-Jaurès, Marie Allibert - Coordinatrice générale de JUMP pour l'égalité, Raphaëlle Rémy-Leleu - Porte Parole d'Osez le Féminisme !, Véronique Séhier - Co-Présidente du Planning Familial

Tribune parue dans Huffington Post